



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 4 décembre 2025

Convocation du : 27 novembre 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Cristiane DElestrez, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

**EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Céline LEROUX, Lahcем AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Carole CASIER pouvoir à Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Benjamin TISON-BEERNAERT pouvoir à Mélanie DEZEURE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESEBROECK

**ABSENTS :**

Caroline BAURANCE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Bernard HAESEBROECK

**DE25\_158**

**PERSONNEL COMMUNAL  
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE SANTÉ**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire à la participation obligatoire des collectivités territoriales,

Vu les délibérations antérieures prises concernant la Protection Sociale Complémentaire,

Vu l'avis du Comité Technique du 3 décembre 2025,

La protection sociale complémentaire, dite PSC, regroupe les garanties « santé » et « prévoyance » souscrites par les agents territoriaux. Elle constitue un levier important d'amélioration des conditions de travail, d'attractivité et de fidélisation des agents, tout en contribuant à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques professionnels.

Depuis juillet 2011, la collectivité participe au financement des contrats « santé » individuels souscrits par les agents (150 agents), dès lors que ceux-ci sont labellisés, c'est à dire reconnus par des organismes agréés. Cette participation est actuellement modulée en fonction du revenu net fiscal de l'année N-1 :

- Net fiscal compris entre 0 et 22 000€ = 20 euros /mois
- Net fiscal compris entre 22 001 et 26 000€ = 15 euros /mois
- Net fiscal supérieur à 26 000€ = 10 euros /mois

Par ailleurs, la collectivité participe également depuis le 1er janvier 2025 au risque « prévoyance » à hauteur de 10€ par mois et par agent (montant obligatoire minimum de 7€).

Conformément à la réglementation en vigueur, la participation des employeurs publics au risque « santé » doit désormais atteindre au minimum 15€ par mois et par agent à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2026, la collectivité propose de participer financièrement à la cotisation « risque santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de :

- 20€ par agent et par mois pour les agents ayant un net fiscal de l'année N-1 inférieur à 22 000€
- 15€ par agent et par mois (montant minimum obligatoire) pour les agents ayant

un net fiscal de l'année N-1 supérieur à 22 000€

Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De valider la participation proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Bernard HAESEBROECK**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**